



Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 25 novembre 2022

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 3 ^{ème} adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Alain CHADI		Pouvoir à H. DELBEGUE
Christine GUIMOYAS		Pouvoir à Y. ZINOPOULOS
Jocelyne SCAPPATURA		Pouvoir à A. BOSSY
Grégory MEYER	X	
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	<i>Arrivée à 19h05</i>	
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY	X	
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
Marie-Christine SAGNAL	X	
Monique BERTRAND	X	

POUVOIRS :

- M. Alain CHADI donne **pouvoir** à Hervé DELBEGUE
- Mme Christine GUIMOYAS donne **pouvoir** à Yoann ZINOPOULOS
- Mme Jocelyne SCAPPATURA donne **pouvoir** à Aline BOSSY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, soit 15 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Fabienne SALAMAND**.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 novembre
- FINANCES : Budget principal : décision modificative n°3 : virement de crédits d'investissement
- URBANISME : Validation des orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Modification du tarif de vente des calendriers
- Signature d'une convention avec la Commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin pour les frais de fonctionnement de la classe ULIS
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le 14 novembre, et a été adressé le 16 novembre dernier.

Le compte-rendu est validé.

Retour sur les décisions prises par délégation

- Décision n°2022-12 : signature d'un contrat de relogement – 33Pl. Jacques Falatieu

Monsieur le Maire indique qu'un des locataires de la Commune a subi un dégât des eaux. Il est relogé, dans l'attente des expertises et de la remise en état du logement, dans l'appartement T2 récemment rénové par les services techniques.

Délibération n° 2022-11-1 : **Budget principal : décision modificative n°3**

Monsieur le Maire rappelle que le Budget principal a été approuvé le 17 mars dernier. Deux décisions modificatives sont intervenues, pour ajuster les crédits :

- La première en juillet 2022 qui tenait notamment compte de la notification des recettes fiscales 2022, des travaux complémentaires sur la voirie communale, de l'augmentation du coût des fournitures alimentaires et de l'acquisition du mobilier nécessaire à l'ouverture de la 8^{ème} classe.
- La deuxième en octobre dernier pour intégrer, entre autres, l'augmentation du SMIC, la valeur du point, et l'impact de l'inflation sur les fournitures et consommables (dont énergie). Elle permet également la réaffectation de crédits d'investissement.

Cette troisième décision modificative vise à réaffecter quelques crédits d'investissement relatifs à l'acquisition de matériel, dont la variation des prix n'avait pas permis d'anticiper l'enveloppe de manière juste.

Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
INVESTISSEMENT						
<i>Acquisition de matériel</i>	21	2188	+400€			
	23	2318	-400€			
<i>Total</i>			- €			

Arrivée de Sophie GUILLAUD-PIVOT à 19h05, avant le vote.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- ADOPTE la décision modificative n°3 sur le budget principal, en équilibre, telle que présentée ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2022-11-2 :
URBANISME : Validation des orientations du PADD
(Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Monsieur le Maire rappelle que la révision générale du PLU communal a été prescrite par délibération du 17 mars dernier et a fait l'objet des publications prévues par les textes.

Comme évoqué dès le lancement du projet, le Conseil municipal constitue le Comité de pilotage du projet. Des points d'informations réguliers sont donc prévus.

Inscrits dans la révision de prescription, la révision du PLU poursuit les **objectifs** suivants :

Axe environnemental et paysager

- Inscrire le projet communal dans son contexte environnemental en complétant l'identification et la protection des sites présentant un intérêt écologique fort : les marais de Pételin, les zones humides de Corbelin, la tourbière du Marais des Avenières, les ruisseaux et canaux, les corridors écologiques ;
- Envisager le projet en tenant compte des dynamiques écologiques, des continuités et corridors (trame verte et bleue) ;
- Économiser l'espace pour préserver la nature ordinaire, ne relevant pas de la trame verte et bleue ;
- Intégrer les problématiques de la transition écologique et énergétique et prendre en compte le projet de PCAET ;
- Tenir compte de la capacité des réseaux (assainissement individuel et collectif, gestion des eaux pluviales) et des ressources naturelles ;
- Établir un projet qui permette de préserver les paysages caractéristiques de la commune (vue sur le grand paysage, coupures d'urbanisation, trame de la nature en ville, traversée du Ruisseau du Pissoud, traversée de l'Huert...) ;
- Favoriser l'insertion patrimoniale et architecturale des projets tout en permettant de nouveaux types de construction (forme, couleurs, ...)
- Repérer les éléments identitaires du patrimoine bâti (bâtiments d'architecture vernaculaire de type maison dauphinoise, en pisé, patrimoine industriel, maisons bourgeoises dans le centre bourg...) et assurer leur mise en valeur mais aussi leur évolution dans le cadre de réhabilitations ;
- Maintenir le développement urbain en s'appuyant sur des limites claires d'urbanisation : cônes de vue sur le grand paysage, ouvertures paysagères, secteurs à forts enjeux environnementaux, espaces agricoles, voies, ... ;
- Prendre en compte les risques naturels en stoppant le développement des secteurs concernés par des risques forts.

Axe social

- Favoriser une croissance démographique régulière, maîtrisée, diverse, ouverte, pour permettre à la commune de :
 - garantir l'usage des équipements publics,
 - poursuivre et renforcer le développement des espaces publics,
 - et maintenir, voire développer, les commerces et services de proximité à terme ;
- Répondre aux besoins en logements pour accueillir les populations nouvelles et encourager le parcours résidentiel sur le territoire. Il s'agit d'optimiser le potentiel des zones urbaines afin de préserver les qualités de vie de Corbelin. En cela, il s'agira de :
 - soutenir la dynamique de production de logements en compatibilité avec le SCoT et le PLH,
 - offrir des alternatives à la production de logements individuels,

- favoriser l'accès au logement, notamment l'accession à la propriété (notamment les primo-accédants),
 - diversifier l'offre de logements en termes de typologie (T1, T2, ...), de formes urbaines (logement collectif, intermédiaire, maisons individuelles, accolées, ...) et de statuts (privé, accession aidée, social),
 - encourager les rénovations ou réhabilitations et en cela limiter la vacance constatée dans le parc de logements,
 - soutenir les projets de rénovations énergétiques ;
- Valoriser et poursuivre la structuration urbaine dans un souci de limiter la consommation d'espace, de maintenir les terres agricoles et d'affirmer le rôle des polarités. Pour ce faire, il s'agira de :
 - identifier des polarités qui accueilleront prioritairement la population future (la centralité et les secteurs secondaires) et maîtriser l'urbanisation en extensif, au sein de limites claires d'urbanisation,
 - limiter l'urbanisation dans les hameaux,
 - privilégier le renouvellement urbain ;
 - Relocaliser les développements commerciaux en centre-bourg, privilégier les locaux existants et favoriser la mixité commerce / logement ;
 - S'interroger sur la localisation des équipements publics structurants (écoles, MARPA) et mettre en place une stratégie pour compléter / faire évoluer certains équipements publics (groupe scolaire / restaurant scolaire notamment) ;
 - Assurer des continuités piétons/cycles entre le centre-bourg et les secteurs périphériques ;
 - Conforter le parc de stationnement en lien avec les projets ;
 - Accompagner le développement par l'amélioration et le confortement de la trame des espaces publics.

Axe économique

- Poursuivre le développement économique de la commune, afin de maintenir son dynamisme et donner accès à une offre d'emploi constante et diversifiée ;
- Confirmer et permettre l'évolution des zones d'activités, notamment l'extension de la zone de la Soie, en tenant compte de l'armature définie par le SCoT ;
- Préserver et conforter et développer les commerces et services de proximité ;
- Encadrer l'activité artisanale et industrielle au sein du tissu bâti et les possibilités d'évolution des bâtiments d'activités implantés de manière diffuse dans le territoire ;
- Pérenniser l'activité agricole sur le territoire pour ses dimensions économiques, environnementales et paysagères.

Frédéric GEHIN précise qu'à la suite des orientations du PADD, une première réunion publique a eu lieu, le 1^{er} juillet dernier, permettant de présenter le diagnostic et les futures modalités de la concertation. En septembre, une balade urbaine a été organisée, dans le centre-village, et au Hameau du Guillerlard permettant d'échanger avec le public participant sur les typologies d'architecture à développer sur Corbelin.

Enfin, le 27 septembre, un atelier participatif, précédé d'une balade dans le centre-village, a eu lieu. Il portait sur les besoins en termes de bâti et sur l'acceptabilité des densités de construction.

Lors de ces rencontres, la question du devenir des dents creuses dans les hameaux a pu être évoquée. La réflexion se poursuit en vue de travailler différents scénarii à ce sujet.

Les prochaines échéances concerneront :

- L'adoption du PADD sur le 1^{er} trimestre 2023

- La tenue d'une nouvelle réunion publique, au printemps
- Le travail sur la traduction réglementaire à partir du 2nd trimestre.

René VIAL souhaite faire une remarque sur les prochaines échéances et propose notamment que la réunion publique soit organisée avant l'adoption du PADD. Frédéric GEHIN lui précise qu'aucune date n'a été retenue pour l'instant, ni pour le débat sur le PADD en Conseil municipal, ni pour la réunion publique. Il indique que les dates seront probablement fixées sur le mois de janvier et prend bonne note de la remarque.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-
- PREND ACTE et CONFIRME les éléments du débat relatif aux orientations du PADD.

Délibération n° 2022-11-3 :
Modification du tarif de vente des calendriers

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, un calendrier *Corbelin* est réalisé, sous l'égide de Marie-Hélène LAJON, 2^{ème} adjointe, de l'agent communal chargée du social, et avec l'aide de bénévoles. Ce calendrier est vendu aux particuliers au tarif de 10€. Cependant les couts de production ayant augmenté, et notamment celui du papier, il est proposé d'augmenter légèrement son prix de vente.

Marie-Hélène salue le travail de réalisation fait par l'agent communal et les bénévoles.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- PORTE le prix du vente du calendrier *Corbelin* à 11 euros.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2022-11-4 :

**Signature d'une convention avec la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin
pour les frais de fonctionnement de la classe ULIS**

Monsieur le Maire indique qu'un enfant résidant à Corbelin a été scolarisé en classe ULIS sur la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin, pour l'année scolaire 2021-2022. Il convient donc de participer au financement de sa scolarité.

Le coût par élève déterminé par la Commune se porte pour l'année scolaire 2021-2022 à 843€ pour un élève.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE la signature de la convention de participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS avec la Commune des Avenières Veyrins-Thuellins
- CONFIRME le montant de la participation de 843€
- DIT que les crédits sont prévus au budget
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction de la pharmacie et de logements, et pour l'agrandissement du restaurant scolaire.

Lionel RITTNER indique que le Cabinet Archicube a été retenu pour les deux missions de maîtrise d'œuvre. Une première rencontre aura lieu avant les congés de Noël. La Commission Travaux sera impliquée tout au long du projet, avec une prochaine rencontre en février.

- Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Frédéric GEHIN indique que l'exécutif communautaire a été modifié à la suite de la démission de 2 Vice-présidents, remplacés par 2 conseillers communautaires délégués, MM. SBAFFE et DROGOZ. Deux nouveaux conseillers délégués sont aussi nommés : Youri GARCIA et Azucena HERNANDEZ. Les arrêtés de délégation du Président seront prochainement publiés.

Il indique que les nouveaux tarifs du Centre de Loisirs, uniformisés sur l'ensemble des Balcons du Dauphiné, ont été votés. Ils consistent en la mise en place d'un coefficient multiplicateur, appelé taux d'effort, basé sur le Quotient Familial, et fixé à 1.10%, avec un plancher tarifaire à 7€ et un plafond à 20€. Pour Corbelin, le tarif le plus bas passera donc de 12€ à 7€.

Il informe que la précédente Conférence des Maires portait sur la question de la sobriété énergétique et que la prochaine, le 8 décembre, aura pour thème la sécurité et la sûreté. L'ensemble des thématiques abordées lors de ces rencontres démontrent que les Balcons du Dauphiné souhaitent s'impliquer dans tous les domaines, soit en participant directement, soit en coordonnant les actions.

Sophie GUILLAUD-PIVOT indique que la Commission transversale a validé lors de sa dernière réunion 6 dossiers de subventions. 37 dossiers ont été déposés, et ils sont instruits de manière anonyme.

Elle fait un retour sur la Commission mutualisation du 30 novembre dernier qui a pu statuer sur les différents axes de travail des prochains mois et notamment la mutualisation de garde-champêtre, la création d'une brigade-verte mutualisée (dépôts sauvages), la mutualisation de l'ingénierie sur les thématiques d'aménagement, et la mise en place d'un groupe de travail sur les cimetières. En parallèle des groupements de commandes sont en cours ou à l'étude pour le mobilier urbain, le marché d'impression, et d'autres thématiques sur des marchés de prestations (dératisation, nuisibles, ...). Le plan de formation mutualisé se poursuit à l'adresse de l'ensemble des agents communaux.

- Tour de table

Aline BOSSY rappelle qu'une permanence pour la collecte de jouets pour la Croix Rouge est organisée par le Conseil Municipal des Enfants. Deux permanences ont déjà eu lieu. Peu de personnes ont participé, mais beaucoup de jouets ont déjà été déposés. Une troisième date est prévue le 7 décembre de 16h30 à 18h30 à la Salle des fêtes.

Marie-Claude GARIN rappelle que la Soupe des Lumières aura lieu le 2 décembre, à partir de 18h30 à la Médiathèque. Une lecture sera organisée, puis un défilé aux flambeaux jusqu'à la Salle des Fêtes avec vente de soupe et de vin chaud. La recette sera reversée à l'association Les Petits Princes. Le sapin sera installé le 2 décembre matin, et les enfants pourront y déposer leurs décorations.

Elle indique que le 19 novembre a eu lieu le Jumelage de cœur entre la Croix Rouge du secteur et celle de Campo Ligure. Le Maire de Campo s'étant déplacé, sa présence a permis de recréer des liens, pour relancer le jumelage entre les deux Communes. Le Comité de Jumelage se rend à Campo Ligure le 10 décembre prochain.

François MANON indique avoir participé au comité de suivi de site du SITOM (incinération), les analyses sont bonnes et le suivi satisfaisant.

Grégory MEYER fait un retour sur le SYMIDEAU (Syndicat des Eaux des Abrets). La dernière réunion concernait la préparation budgétaire et a montré le besoin d'augmenter sensiblement les tarifs sur l'eau et sur l'assainissement. Les hausses sont prévues jusqu'en 2027 pour faire face aux investissements nécessaires à l'amélioration du rendement du réseau. Cette situation entraîne une réelle interrogation sur la viabilité économique des gestionnaires de l'eau, notamment face à des enjeux de diminution de la consommation d'eau. Il fait d'ailleurs remarquer que la consommation n'a pas du tout baissé pendant toute la période de restriction de cet été. Se pose également la question de la tarification sociale de l'eau, cette dernière étant un besoin fondamental.

Frédéric GEHIN rappelle que la loi n'autorise pas que les budgets eau et assainissement soient financés par d'autres ressources que les redevances des usagers.

Grégory MEYER indique qu'en 2023 le prix de l'eau augmentera d'environ 15% et celui de l'assainissement de 7%. Ainsi, le coût pour un ménage consommant 120m³ annuellement passera de 460 à 540€.

Marie-Claude GARIN fait remarquer que les factures d'eau et d'assainissement sont souvent très peu lisibles, avec de nombreuses lignes et des décalages entre relevé et facturation.

Marie-Christine SAGNAL rappelle que l'exposition de Jean-Pierre PAIN aura lieu les 16 et 17 décembre à l'espace M-J. Lénault à la Médiathèque, de 10h à 12h et de 14h30 à 19h. Un apéritif sera servi samedi à 18h.

Yoann ZINOPOULOS fait un retour sur la dernière commission Mobilités du 16 novembre dernier. Deux projets ont notamment été abordés : la création de la ligne de tram Crémieu-Lyon (45 000 véhicules jours ont été comptabilisés sur cette portion) et le dispositif de covoiturage Covoit'ici. Concernant l'opération d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique, il indique que toute l'enveloppe allouée a été consommée. Un nouveau dispositif, à destination des communes, est en place, pour l'aide à l'acquisition et l'installation d'équipements (abris vélos) à hauteur de 80% du montant.

Hervé DELBEGUE fait un point sur la sécurisation de la RD82 dans la zone d'agglomération de Bugnon. Le Cabinet ISAGEO a réalisé de nouvelles esquisses d'aménagement. Une première rencontre a eu lieu avec la communauté de communes pour le subventionnement de ces travaux, et une rencontre avec les services du Département est également prévue, pour la validation technique du projet, et les aides mobilisables. Ce projet sera présenté à la prochaine Commission travaux, et aux riverains.

Il indique en outre que des travaux auront lieu au Rond-Point de Bois-Vion à compter du 5 décembre, pour la réparation d'un tampon d'eau pluviale. La mise en place de feux de chantier risque d'entraîner quelques bouchons.

Enfin, il rappelle que la Saint Barbe aura lieu le 3 décembre, à la caserne de Veyrins-Thuellin Corbelin, et qu'à cette occasion certains pompiers seront récompensés pour leur implication.

Lionel RITTNER indique que le broyage des fossés a eu lieu fin octobre, début novembre. Il rappelle que deux passages sont organisés chaque année, celui de l'automne étant plus complet. Il précise que le broyage des talus est sous-traité tandis que celui des accotements est réalisé en interne.

Les travaux de mise aux normes de la tribune du terrain d'honneur seront prochainement terminés.

Les illuminations seront installées à partir du 5 décembre, tandis que le sapin sera installé dès le 2. Les illuminations sont maintenues cette année, malgré la crise énergétique, car exclusivement en LED, mais seront éteintes de 23h à 5h.

Il informe également que l'agent technique a débuté sa formation pour devenir Garde-Champêtre, et que celle-ci s'étalera à raison de 2 semaines par mois, jusqu'en mars prochain.

Frédéric GEHIN rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le 8 janvier à 11h à la Salle Polyvalente.

Frédéric GEHIN informe que les prochaines séances du conseil auront lieu :

- Jeudi 12 janvier 2023
- Mardi 21 février 2023
- Jeudi 16 mars 2023

La séance est levée à 19h53.

Intervention du public

Un membre du public souhaite revenir sur la préemption de la parcelle AI196, et notamment sur la lettre d'intention déposée par un promoteur lyonnais sur cette parcelle. Il souhaite connaître la relation qu'entretient la commune avec cette société.

Frédéric GEHIN indique que ce promoteur a été présenté aux propriétaires de la parcelle au cours d'un des échanges ayant eu lieu en Mairie. Il indique que la Mairie et les élus n'ont aucune attache personnelle ou financière avec cette société, mais avoir simplement tenté de les mettre en relation.

Il indique que l'objectif était vraiment de parvenir à un accord, la préemption n'étant pas une démarche satisfaisante. Si la préemption aboutit et que la Commune souhaite revendre ce tènement, les procédures de publicité et de mise en concurrence seront scrupuleusement respectées.

Lionel RITTNER complète en indiquant que ce promoteur avait été rencontré à l'occasion d'un rendez-vous en Mairie, relatif à un projet porté par un privé qui n'a pas abouti. Il avait apprécié l'approche architecturale cohérente de cette société, et l'avait mise en relation avec les propriétaires. Son projet consistait en la production de logements sur une petite entité.

Ce même membre du public souhaite comprendre pourquoi la Mairie intervient. Il lui est indiqué que le propriétaire n'a pas pu faire affaire avec le promoteur. La déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie indiquait que l'usage qui allait être fait de ce terrain n'était pas conforme au PLU et ne correspondait pas aux attentes de production de logements en centralité fixées par le SCOT.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 1^{er} décembre 2022

- Délibération n°2022-11-1 : Budget principal : décision modificative n°3 : virement de crédits d'investissement
- Délibération n°2022-11-2 : URBANISME : Validation des orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Délibération n°2022-11-3 : Modification du tarif de vente des calendriers
- Délibération n°2022-11-4 : Signature d'une convention avec la Commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin pour les frais de fonctionnement de la classe ULIS



